



## Qu'est-ce que le RGE ?



C'est déjà une bonne nouvelle pour vous, si vous avez généralement des réticences à faire appel à des professionnels. La crainte de ne pas choisir le bon artisan, d'avoir des finitions mal faites ou pire, des malfaçons, fait parfois reculer.

A force de repousser les travaux, vous perdez du temps et votre logement n'est pas rénové comme il se doit. Le peu d'économie que vous pourriez faire s'envole avec les factures énergétiques.

Le label RGE, Reconnu Garant de l'Environnement est un nouveau label en vigueur au 1er juillet 2014 qui conditionne l'octroi de certaines aides de l'Etat pour la rénovation énergétique des habitations.

Cela signifie que les entreprises labellisées RGE, sont reconnues pour leur compétence, leur qualification, leur transparence dans le domaine de l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. Ainsi, lorsque vous faites appel à une entreprise RGE pour la rénovation de votre maison ou votre appartement, vous avez la garantie que celle-ci est formée pour assurer un travail de qualité axé sur le respect de l'environnement.



C'est une manière pour l'Etat, de s'assurer que les travaux de performance énergétique bénéficiant des aides publiques seront réalisés dans les règles de l'art et par des entreprises respectueuses des critères de rénovation d'efficacité énergétique.

Vous y gagnez en confiance et pouvez confier vos travaux sans crainte. A vous les économies d'énergie, le chauffage efficace et la maison douillettement chauffée !

Cette certification rassurante vous garantit une installation répondant aux critères énergétiques fixés par l'Etat, admise aux aides financières.